

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	DROIT DES AFFAIRES					
Parcours :	DROIT FISCAL					
Volume horaire étudiant :	h	h	h	h	h	530 à 558h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Lucie WATRIN Professeur Bureau 132C - ☎ 03 80 39 53 30 Lucie.Watrin@u-bourgogne.fr</p> <p>Et</p> <p>Jean-François HAMELIN Professeur Bureau 132C - ☎ 03 80 39 55 78 Jean-Francois.Hamelin@u-bourgogne.fr</p>	<p>Secrétariat : Lucie JAVAUX Bureau R14 - ☎ 03.80.39.54.17 Secretariat.m1droit@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE	

Objectifs :

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit des affaires et du droit de l'entreprise, y compris dans leur dimension européenne et internationale, il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir déjà des connaissances spécialisées dans l'une des branches de la matière. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le Master 1 Droit fiscal permet d'acquérir des connaissances générales communes aux M1 JACDC et BPA. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue du Master 1 les étudiants peuvent :

- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur privé
- se former et se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 droit fiscal à orientation professionnelle.

Les étudiants titulaires d'un Master Droit fiscal peuvent notamment exercer des fonctions dans les services juridiques et fiscaux des entreprises, les cabinets d'avocats, les cabinets d'expertise comptables...

Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation renvoient aux compétences acquises à l'issue du parcours de Master 2 droit fiscal de la mention droit des affaires

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit des affaires
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants

- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1.

Calendrier des candidatures réactualisé chaque année sur le site de l'UFR DSEP.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de M1 est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE.

Pour chaque semestre :

- 1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE connaissances additionnelles
- 1 UE compétences transverses et professionnalisation
- 1 UE options (cursus classique)

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit fiscal des affaires	33	15	48		CT+CC	3	1	4
	Droit bancaire	33	15	48		CT+CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Complémentaires obligatoires	Droit européen des affaires	33		33		CT	3		3
	Droit commercial : droit du commerce électronique et du numérique	33		33		CT	3		3
TOTAL UE 2		66		66	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles	Droit international privé 1 : conflits de lois	33		33		CT	2		2
	Comptabilité	30		30		CT	2		2
TOTAL UE 3		63		63	4		2		2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses et professionnalisation	Anglais		15	15		CC		1	1
	+ 1 matière à choix								
	Langue 2		15	15		CC		1	1
	Ingénierie patrimoniale	20		20		CT	1		1
	Stage 2 semaines minimum					CC		1	1
TOTAL UE 4		0/20	15/30	35	4		2	2	2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (1 choix)	Droit civil 1	33		33		CT	2		2
	Droit privé immobilier	33		33		CT	2		2
	Ingénierie patrimoniale (si non choisie en UE4)	20		20		CT	2		2
TOTAL UE 5		20/33		20/33	4		2		2

TOTAL S1		215 à 248	45 à 60	275 à 293	30				20
-----------------	--	------------------	----------------	------------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales	Droit commercial 2 : entreprises en difficultés	33	15	48		CT-CC	3	1	4
	Droit fiscal des affaires 2	33	15	48		CT-CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Droit international privé 2 : conflit de juridictions	33		33		CT	3		3
	Droit du commerce international	33		33		CT	3		3
TOTAL UE 2		66		66	8		6		6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles	Anglais		15	15		CC		2	2
	Propriété intellectuelle	30		30		CT	2		2
TOTAL UE 3		30	15	45	4		2	2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences transverses et Professionnalisation (1 choix)	<u>Langue 2</u>		15			CC		2	2
	Histoire du droit du commerce international	23		23		CT	2		2
	Ingénierie patrimoniale	20		20		CT	2		2
	Stage 2 semaines minimum					CC		2	2
TOTAL UE 4		0/23	0/15	15/23	4				2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (1 choix)	Droit civil 2 : les successions	33		33		CT	2		2
	Droit des assurances	30		30		CT	2		2
	Comptabilité	30				CT	2		2
TOTAL UE 5		30 à 33h		30 à 33h	4		2		2
TOTAL S2		192 à 218	45 à 60	252 à 263	30				20

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● **Régime général :**

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

● **Régimes spéciaux:**

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus-Socrates

Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus-Socrates doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).